

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0030 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0169 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission développement durable et transition écologique. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2021-0169 du 19 juillet 2021, n°DL2022-0181 du 17 octobre 2022 et n°DL2022-0209 du 25 novembre 2022, des modifications ont été apportées sur cette liste.

La commune d'Argelès-sur-Mer souhaite remplacer M. Bernard DUCASSY par M. Stéphane PINEDA pour siéger au sein de cette commission,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner le nouveau membre pour la commune d'Argelès-sur-Mer, chargé de siéger au sein de la commission développement durable et transition écologique.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Stéphane PINEDA en qualité de conseiller municipal pour la commune d'Argelès-sur-Mer, chargé de siéger au sein de la commission développement durable et transition écologique,

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission développement durable et transition écologique.

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Antoine CASANOVAS	Stéphane PINEDA
BAGES	Marie CABRERA	Nelly MARTINEAU
BANYULS-SUR-MER	Guy VINOT	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Boris IGONET
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Françoise PY-SOUGNE
ELNE	Annie PEZIN	Anabelle ARANDA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Serge NAVARRO
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Jean-Louis CATALA
ORTAFFA	Raymond PLA	Michel BARCELO
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Faustine DESCHAMPS
PORT VENDRES	Patricia HECQUET	Eric MARIA
SAINT ANDRE	Samuel MOLI	Corinne GAILLOT
SAINT GENIS DES FONTAINES	Nathalie REGOND PLANAS	Françoise BEY-BELOT
SOREDE	Frédérique MARESCASSIER	Benjamin CRISTINI
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Jean-Marc SERVAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A red circular official stamp of the 'Communauté de Communes ACVI' is centered. It features a coat of arms in the center and the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the stamp. A long, horizontal, slightly wavy line is drawn through the signature and the stamp.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***